

## Relevé des échanges - Réunion du SMO du 5 septembre 2024

CASTEL-GRANTERAL Emmanuelle <Emmanuelle.CASTELGRANTERAL@cotesdarmor.fr>

Jeu 05/09/2024 12:35

À : BOSCHER CHRISTOPHE <christophe.boscher@sbaa.fr>; CADUDAL Véronique <Veronique.CADUDAL@cotesdarmor.fr>; GAUDIN MICKAELLE <mickaelle.gaudin@sbaa.fr>; GUILLOU Fabrice <Fabrice.GUILLOU@cotesdarmor.fr>; LANGLAIS Nadège <Nadege.LANGLAIS@cotesdarmor.fr>; martine.hubert@sbaa.fr <martine.hubert@sbaa.fr>; QUETTIER Sylvain <Sylvain.QUETTIER@cotesdarmor.fr>; ROUTIER Gaëlle <Gaelle.ROUTIER@cotesdarmor.fr>; RUMIANO Valérie <Valerie.RUMIANO@cotesdarmor.fr>; sylvie.guignard@sbaa.fr <sylvie.guignard@sbaa.fr>; Jean-Denis MEGE <jd.mege@terresdarmorhabitat.bzh>; Pierre PESTEL <p.pestel@terresdarmorhabitat.bzh>; e.druillennec@terresdarmorhabitat.bzh <e.druillennec@terresdarmorhabitat.bzh>; Anne GIRAUD <a.giraud@terresdarmorhabitat.bzh>; François AUSSANAIRE <f.aussanaire@terresdarmorhabitat.bzh>  
Cc : LEPORCHER Oriane <Oriane.LEPORCHER@cotesdarmor.fr>

### Présents :

SMO : V. Rumiano / M. Hubert / G. Routier / V. Cadudal

TAH : P. Pestel / F. Aussanaire / JD Mège / E. Druillennec / A. Giraud

SBAA : M. Gaudin

CD 22 : E. Castel-Grantéral / F. Guillou / S. Quettier

### Excusés :

SMO : S. Guignard, N. Langlais

SBAA : C. Boscher

### 1/ Présentation du dossier de CHP SBAA

Document en cours de travail, non finalisé.

Il sera présenté en Conseil d'agglomération le 14 novembre / adoption en CA et TAH le 17 décembre / signature officielle à caler dans la foulée

CHP en cours d'échanges/rédaction : LTC et LCBC

Avec la CCKB, le CHP sera un peu différent car contrat territorial, très axé production et multi partenarial. Sera le 1er signé.

Présentation succincte du document de travail par F. Aussanaire.

> Commentaire de SBAA : Satisfaction sur le contenu du document - dans la droite ligne du projet commun de référence

Il manque le volet communication dans le document

> Question de V. Rumiano : des travaux ont ils été engagés avec LAC ?

Des échanges ont eu lieu, les travaux ne sont pas engagés mais le CHP de SBAA devrait servir d'exemple et référence et créer une dynamique.

### 2/ Dossier d'agrément OFS

Conclusion du dossier sous 15 jours

Délibération de modification du RI de TAH adoptée le 24 juin en CA de TAH

Le dossier doit passer en CRHH (consultation dématérialisée en octobre/novembre) après échange et allers-retours avec la DREAL (1er rdv le 17 septembre)

A priori, agrément délivré par le Préfet avant la fin de l'année

L'équipe d'encadrement a suivi une formation sur le BRS. Prudence, car risque lié à l'obligation de rachat par les bailleurs des logements qui n'auraient pas été achetés par le locataire, au prix fixé dans le bail indexé donc enjeux :

- de bien cibler les acquéreurs (critères à définir)
- de bien localiser l'opération (foncier)
- de bien consolider le montage budgétaire : prêt sur 80 ans possible, niveau de redevance (sera déterminé en fonction du montage de l'opération : redevance d'équilibre sera donc variable)...

Dès à présent, des démarches sont en cours avec des communes (Plérin, St Quay, Binic, Perros-Guirec, Pléneuf-Val André) sur des opérations en BRS.

### **3/ Rapprochement avec Finistère Habitat**

Des échanges ont lieu entre TAH (G. Routier et JD Mège) et FH (Didier Le Guyon Psdt et Eric Le Roux Dir) depuis quelques semaines, sur des rapprochements techniques entre les 2 OPH pour générer des économies d'échelles (mutualisations marchés, services...), car les 2 OPH ont des similitudes dans leurs patrimoines respectifs, missions, objectifs, présence géographique...

La convention (= protocole de partenariat) sera signée dans les semaines à venir (idéalement pendant le congrès USH), elle fixera les moyens de travailler ensemble.

> Validation/vote du principe de ce conventionnement par G. Routier, S. Guignard (pouvoir G. Routier), M. Hubert, Valérie Rumiano et V. Cadudal.

Vous souhaitant bonne réception

Bien cordialement

Emmanuelle CASTEL-GRANTERAL  
Directrice du Développement Social  
9 place du Général de Gaulle - 22000 SAINT-BRIEUC  
[02.96.62.62.52](tel:02.96.62.62.52) / [06.82.61.51.37](tel:06.82.61.51.37)

